



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 21/12/2023
date de convocation : 14/12/2023

n° de délibération : DE2023 - 53

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 7
suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Voirie communale 2024 : travaux et subvention départementale

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

| Prénom, Nom | présent | absent (excusé, ayant donné pouvoir...) | secrétaire de séance |
|--------------------|---------|--------------------------------------------|-------------------------|
| BERGONHE Eric | | excusé | |
| BLANC Alain | X | | |
| BONICEL Pascale | X | | |
| BOUNIOL Muriel | | absente | |
| CORDESSE Marianne | X | | |
| MEYRUEIX Franck | X | | |
| MOURGUES Christine | | excusée, pouvoir à BLANC Alain | |
| PALMIER Jérôme | X | | X |
| VALARIER Valérie | | excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck | |
| VIDAL Fabrice | X | | |
| VIEILLEDENT Luc | X | | |

Madame le Maire précise que la CCALCT (communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn) par délibération n° D23.072 du 20 juillet 2023 a décidé que la part de subvention départementale attribuée à la CC ALCT pour les travaux de voirie dans le cadre du contrat territorial 2022-2025 sera transférée à titre exceptionnel aux communes en 2024.

Afin de pouvoir intégrer cette disposition dans le cadre d'un avenant au contrat territorial 2022-2025, le département demande que la CC ALCT et les communes délibèrent pour fixer le montant de subvention attribuée à chacune des communes.

Pour la commune d'Esclanèdes le montant de subvention est de 5451 €.

Cette subvention servira aux travaux du programme « Voirie 2024 : VC n° 27, Chemin des Buisnières » pour lequel Lozère Ingénierie a établi un devis estimatif d'un montant 29 557.00 € HT, validé le 21/12/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les travaux du Chemin des Buisnières d'un montant 29 557.00 € HT ;

ACCEPTÉ de bénéficier de la part de subvention départementale issue du contrat territorial de la CCALCT pour un montant de 5451 € ;

PRÉCISE que les dépenses liées aux travaux de voirie et recettes correspondantes seront inscrites au budget principal 2024 ;

CONFIE l'élaboration du dossier de marché et le suivi des travaux aux services de la CCALCT, à Lozère Ingénierie et au SDEE ;

AUTORISE Madame ou Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention au département de Lozère et à signer tout document s'y rapportant.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL